

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.022

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 8 Février à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

31 Janvier 1996

31 Janvier 1996

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CANDAU par M. GAVEN

M. CAU par M. POTENNEC

M. DENIS par M. QUENTIN

M. MALBOIS par Mme LECOMTE-RULLIER

M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Marché à commande "Voirie et Trottoirs"

**VOTE** : UNANIMITE

Les services techniques ont élaboré un dossier d'appel d'offres ouvert dit "à bons de commande", permettant la réalisation nécessaire de différentes interventions de construction de chaussée et de trottoirs sur le domaine public communal.

Lors de la réalisation du programme, chaque opération fait l'objet de la délivrance d'un bon de commande spécifique.

Le montant minimum des travaux pouvant être réalisés au titre de ce marché est de 2 250 000 Frs TTC et le montant maximum de 2 500 000 Frs TTC.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises établi par les services techniques et d'autoriser M.le Maire ou M.le Premier Adjoint à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant (cf articles 273, 295 à 298 du Code des Marchés Publics).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Dossier de consultation d'entreprises établi par les services techniques,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

#### D E C I D E

- d'approuver le Dossier de consultation d'entreprises établi par les services techniques,
- d'habiliter M.le Maire ou M.le Premier Adjoint agissant par délégation à lancer l'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché "A BONS DE COMMANDE" VOIRIE ET TROTTOIRS,
- d'autoriser M.le Maire ou M.le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation du marché,
- d'autoriser M.le Maire ou M.le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du code des marchés publics,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 19 Février 1996  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS

